

RAPPEL DES BONNES PRATIQUES

LIMITATION DES DÉPLACEMENTS

Depuis le 17 mars 2020, vous devez justifier de tous vos déplacements à l'aide de l'attestation jointe à cette édition spéciale.

Pour rappel :

- Pour chaque déplacement, l'**attestation doit être renseignée et signée le jour même du déplacement. Cette attestation n'est donc valable qu'une fois** et doit être renouvelée si besoin.
- Elle doit être renseignée à l'aide d'un **stylo à encre indélébile** et doit être renouvelée pour chaque déplacement. Il n'est donc pas possible d'écrire au crayon à papier et de gommer.
- Si l'on ne sort pas seul mais accompagné, **chacun doit remplir une attestation différente, en indiquant le motif, la date et l'heure de la sortie.** Chacun doit disposer également de son titre d'identité. En revanche, une seule attestation sur l'honneur suffit pour un adulte avec des enfants.
- Vous êtes incités à limiter vos sorties aux cas limitatifs énumérés, il est donc **conseillé de les grouper.** Il est possible d'indiquer plusieurs motifs sur une même attestation. L'attestation peut être recopiée sur papier libre.
- Pour les déplacements professionnels, votre **employeur doit vous remettre un justificatif de déplacement professionnel.** Celui-ci est valable pendant toute la durée des mesures de confinement et n'a donc pas à être renouvelé tous les jours.

En cas de non présentation de ces documents lors d'un contrôle, vous êtes amendables.

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans un mouchoir

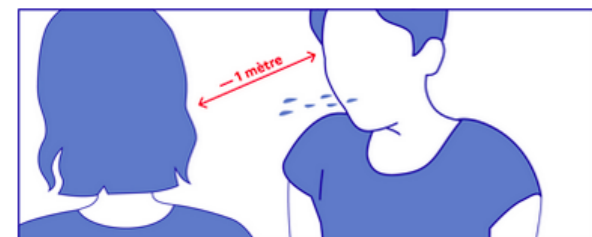


Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



Comment se transmet-il ?



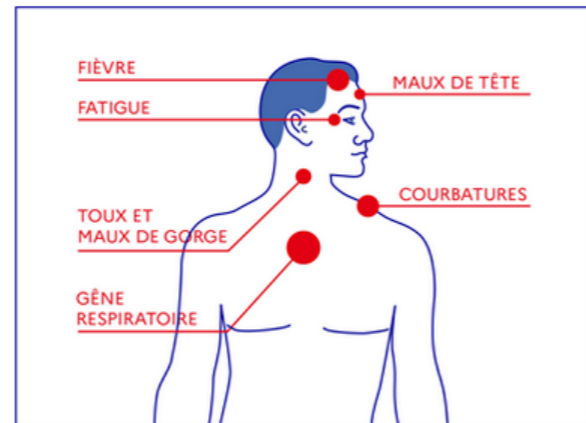
1 Face à face pendant **au moins 15 minutes**

2 Par la projection de gouttelettes

Ce sera par notre civisme, notre respect des règles et en limitant au maximum nos déplacements, que nous parviendrons à sortir de ce confinement nécessaire. Veillons sur nos proches, nos amis, nos voisins, prenez soin de vous, et n'hésitez pas à faire appel à nous en cas de besoin.

Christine de Neuville

Quels sont les signes ?



Edition spéciale : Crise sanitaire.

Vous y trouverez l'essentiel concernant la gestion de cette crise par votre commune : informations municipales et générales, règles de protection et numéros d'urgences...

Cette brève est distribuée directement dans vos boîtes aux lettres par les conseillers municipaux élus en 2014 et 2020.

INFORMATIONS MUNICIPALES



LA MAIRIE

Compte tenu des directives gouvernementales, la **mairie est fermée au public** durant toute la période de confinement, sauf actes obligatoires et urgents.

Toutefois, le **secrétariat** est joignable par téléphone **05.55.00.61.03** du lundi au vendredi de 9h à 17h ou par mail à mairie.vicq@wanadoo.fr

En dehors de ces horaires :
Christine de Neuville **06.11.08.27.26**
Jean-Paul Longequeue **06.12.74.48.17**
Agents techniques d'astreinte **06.09.21.52.33**

Les attestations de déplacements obligatoires sont à disposition des usagers sur le présentoir disposé devant la mairie.



ORDURES MÉNAGÈRES

Pour le moment, toutes les collectes sont assurées le vendredi dans la journée.

Chaque usager est appelé à faire preuve de civisme. Il vous est ainsi rappelé de ne pas déposer de déchets devant les déchèteries et les éco-points.

Par ailleurs, il est également important de rappeler que les **mouchoirs à usage unique, les masques, gants et autres textiles sanitaires** sont à jeter dans un **sac fermé destiné aux ordures ménagères.**

En aucun cas ces déchets ne doivent être mis avec le recyclable.



LES ÉCOPOINTS

Vous êtes invités à réduire au maximum vos apports aux éco-points et à conserver pour le moment vos déchets recyclables (verre, papiers, emballages) à votre domicile, afin de limiter les déplacements.



LES DÉCHÈTERIES

Les déchèteries sont fermées afin de préserver la santé du personnel et des usagers.

SERVICES DE LA COMMUNE

ÉCOLES ET ALSH



Les écoles sont fermées depuis le lundi 16 mars.

Au titre de la compétence "activités périscolaires et extrascolaires" et selon les besoins identifiés et les moyens disponibles localement, les communes et les intercommunalités ont mis en place un **service minimum à destination des enfants de 0 à 16 ans des personnels indispensables à la gestion de la crise.**

Pour le RPI Château-Chervix/Magnac-Bourg/Vicq-sur-Breuilh, cet accueil fonctionne le **lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 7h à 19h**, selon le planning suivant :

> **Semaine du 6 au 10 avril** : école de Château-Chervix (05.55.48.90.90)
> **Semaine du 13 au 17 avril** : école de Vicq-sur-Breuilh (05.55.00.66.76)
(un service de restauration scolaire est assuré)

Un accueil est également possible pour ce même public, le mercredi dans les **ALSH de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne.**

Pour plus de renseignements, contacter directement ces structures :

- **Magnac-Bourg** : 06.72.52.77.29 (Lydie NARDI)
- **Saint-Germain-les-Belles** : 05.55.71.78.54
- **Saint-Hilaire-Bonneval** : 05.55.48.98.50 ou 06.76.54.10.72

AGENCE POSTALE

du mardi au vendredi
de 14h à 17h

05.55.00.61.00

Boulangerie Nicolas PEYRONNET

du mardi au dimanche
de 7h30 à 12h

05.55.00.76.30

DISTRIBUTION DU COURRIER

uniquement les
mercredis, jeudis et
vendredis jusqu'à
nouvel ordre



NUMÉROS UTILES

Infos sur le Covid19 N° vert 7/7 0800 130 000

Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 :

Je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le **SAMU (15)** ou j'envoie un message au numéro d'urgence **pour les sourds et malentendants (114)**.

- En cas de danger immédiat : 17
- Violences sur les enfants : 119
- Violences conjugales ligne d'écoute : 39 19 du lundi au samedi de 9h à 19h, par mail: arretonslesviolences.gouv.fr 7jours/7
- Psychologues : 05.55.43.68.87 un numéro de téléphone unique destiné à tous ceux en Haute-Vienne pour qui la situation actuelle est ou sera génératrice d'angoisses et de souffrances psychologiques.
- La parentalité : guide des parents confinés (ci contre), jecraque@lecoledesparents.com



ENTRAIDE

Pour ceux qui voudraient monter un groupe local d'entraide : <http://covid-entraide.fr>



IDÉES D'ACTIVITÉS

Le musée Cécile Sabourdy est fermé, mais des activités pédagogiques, ludiques et créatives ainsi qu'une visite virtuelle de l'exposition 'Mirages' actuellement en cours sont mises en ligne régulièrement.

Rendez-vous sur la page **facebook** et **instagram** du musée, et sur museejardins-sabourdy.fr



GUIDE DES PARENTS CONFINÉS

Ce guide est disponible sur :
<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr>



INFOS ENTREPRISES

La CCI nous communique ces adresses et numéros d'urgence d'aide aux entreprises :

- numéro vert : 0 801 902 287 (de 8h30 à 17h30)
- par mail à l'adresse : crise@limoges.cci.fr

Les entreprises peuvent également consulter régulièrement le site internet :
<https://www.limoges.cci.fr/>



INFO TRÉSORERIE

La trésorerie est ouverte uniquement par téléphone (05 55 00 60 57) du lundi au vendredi de 9h à 12h.



PORTAGE DE COURSES ALIMENTAIRES ET MÉDICAMENTS À DOMICILE

Dans les circonstances exceptionnelles que nous vivons et afin de porter assistance aux personnes en difficulté, la mairie aidée de bénévoles, organise un portage de courses à domicile en partenariat avec l'intermarché de Magnac-Bourg, et des médicaments avec les pharmacies de Magnac-Bourg et de Pierre Buffière.

Comment ça fonctionne ?

EPICERIE

1. préparez votre **liste de courses, votre pièce d'identité, un chèque signé à l'ordre d'intermarché et vos sacs de courses**
2. **contactez la mairie au 05.55.00.61.03** ou transmettez votre commande par mail à mairie.vicq@wanadoo.fr
3. les courses sont réalisées à l'**intermarché** de Magnac-Bourg les **jeudis et vendredis après-midis**.
4. **vous êtes recontactés par la mairie** qui précisera le nom du/de la bénévole qui sera porteur d'une attestation

PHARMACIE

1. **contactez votre pharmacien** pour qu'il prépare vos médicaments (**Magnac-Bourg 05.55.00.80.26** ou **Pierre Buffière 05.55.00.60.30**)
2. préparez dans une **enveloppe votre carte vitale, carte de mutuelle et ordonnance**
3. **appelez la mairie** pour convenir d'un jour et d'une heure de livraison, ainsi que l'endroit où déposer les médicaments

Bien entendu, ces livraisons auront lieu en respectant les règles sanitaires d'usage.